

ECOLE DE THURY EN VALOIS

Protocole d'accueil des élèves à partir du 01 septembre 2020

Remplace et annule le protocole précédent.

A compter du 1^{er} septembre 2020, tous les élèves seront accueillis à l'école.

Nettoyage des locaux et hygiène :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Du savon liquide, des essuie-mains jetables et du gel hydroalcoolique seront à disposition dans les sanitaires et dans les classes.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'établissement ;
- o avant et après chaque repas ;
- o après être allé aux toilettes ;
- o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Accueil et sortie des élèves :

Selon l'arrêté de la Préfète de l'Oise du 26 août 2020, à compter du 27 août et jusqu'au 30 septembre 2020, le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus, les jours de classe dans un périmètre de 50 mètres autour de l'entrée et de la sortie de l'école et ce 15 minutes avant et après l'ouverture et 15 minutes avant et après la fermeture de l'établissement.

Les élèves seront accueillis à la grille de l'école. Une personne de surveillance filtrera le flux des arrivées. **Le jour de la rentrée**, afin de limiter au maximum les regroupements, seules les familles des élèves de CP ou des nouveaux arrivants pourront entrer dans la cour et cela pour un court instant. Pour tous les autres l'accueil se fera à la grille. Si vous souhaitez rencontrer l'enseignant de votre enfant, dans la semaine, n'hésitez pas à lui faire savoir par un mot.

Les portes resteront ouvertes pendant l'accueil afin de limiter les points de contact.

Les élèves seront dirigés dans la cour de récréation et se laveront les mains avant d'entrer en classe.

Les élèves allant à la cantine ou au périscolaire seront attendus par du personnel du Centre social de Betz. Je vous conseille de prendre contact avec le centre social pour connaître le protocole mis en place.

Les horaires des entrées et sorties ne sont pas modifiés.

Journée de classe :

Le personnel portera un masque.

Les gestes barrières et de distanciation sociale seront expliquées aux élèves lors de discussions régulières et à l'aide d'affiches.

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un groupe constitué est permise.

Une aération régulière des locaux sera effectuée.

Rôle des parents :

En tant que parents, vous avez également un rôle actif : apprentissage des gestes barrières (explication à votre enfant, fournir des mouchoirs en papier jetable,...), vérification du matériel et du cartable avant la venue à l'école, explication du comportement à adopter.

Vous devez également surveiller l'apparition des symptômes chez votre enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école. Vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre ans l'école. Si tel était le cas, vous devrez m'en informer.

Je compte sur vous pour accompagner vos enfants à cette rentrée particulière. Les enseignants et moi-même seront, comme depuis le début, à votre écoute.

Protocole si un enfant est malade :

Si des symptômes (toux, éternuements à répétition, essoufflement, mal de gorge, troubles digestifs, sensation de fièvre,...) sont constatés à l'école :

- l'enfant sera isolé (à la bibliothèque) avec un masque en attendant le retour à domicile ou la prise en charge médicale.

- les parents seront immédiatement avertis par téléphone pour venir chercher l'enfant.

-l'élève ne pourra revenir à l'école qu'après avis du médecin traitant ou du médecin de la plateforme Covid19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Si un test est effectué et qu'il est positif :

- une information aux services académiques sera faite.
 - la famille pourra être accompagnée dans l'évaluation des risques de transmission pour déterminer la stratégie d'isolement à adopter en fonction du contexte.
 - des modalités de dépistage et d'éviction seront définies par les autorités sanitaires (quatorzaine, fermeture de classe ou d'école,...)
- une information aux familles ayant pu entrer en contact avec l'élève malade sera donnée.

Mme Chardon, directrice de l'école de Thury-en-Valois

Mr Margottet, maire de Thury-en-Valois